



Suite au départ la retraite de plusieurs de nos collaborateurs, l'Administration communale d'Ayent, met au concours les postes suivants :

Chef d'équipe Service de la voirie

- CFC dans le domaine de la construction, du génie civil, de la technique ou formation jugée équivalente, idéalement complété par une formation de responsable d'équipe.
- Expérience confirmée dans un poste similaire

Tâches :

- Entretien du réseau routier communal
- Entretien des cours d'eau
- Divers travaux de génie civil
- Opération de déneigement

Date d'entrée : De suite ou à convenir

Collaborateur Travaux publics

- CFC d'une profession technique ou artisanale ou formation jugée équivalente avec expérience professionnelle
- Bonne résistance physique – travaux en plein air
- Détenteur d'un permis de conduire (B), tout autre permis est un atout

Tâches :

- Assurer la propreté urbaine (service de voirie, nettoyage, balayage, places, routes communales)
- Entretien des espaces verts (fauchage, désherbage, élagage, taille)
- Entretien des infrastructures communales

Date d'entrée : Eté 2025 ou à convenir

Collaborateur Service conciergerie

- CFC d'agent d'exploitation avec expérience ou tout autre CFC dans une profession technique ou artisanale
- Savoir travailler de manière autonome, faire preuve de souplesse au niveau des horaires

Tâches :

- En charge des nettoyages des espaces intérieurs et extérieurs ainsi que divers travaux d'entretien des bâtiments communaux
- Tâches de jardinage et petits travaux de réparation
- Mise en place de la logistique pour les différents événements organisés sur le territoire communal

Date d'entrée : Eté 2025 ou à convenir

Afin d'assurer un traitement efficace de votre candidature, nous vous remercions d'utiliser de préférence la voie électronique pour nous adresser votre dossier complet (CV, copies de diplômes, certificats de travail et prétentions de salaires) à : info@ayent.ch ou par courrier à l'Administration communale, Route d'Anzère 1, 1966 Ayent, d'ici le 30 septembre 2024.

L'Administration communale